

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES
SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022
DCM 2022 / 031**

Nombre de membres

- En exercice : 10
- Présents : 7
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : Pour : 7
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 10 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept du mois d'octobre à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :

CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DESCAMPS Véronique
GENTES Laurent	GIROUD Florence	GRAIL Jérôme
PERBET Yoann		

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, ROUSSET Cédric, ROUX Élodie

Secrétaire de séance : GRAIL Jérôme

SUBVENTION ECOLE LANTRIAC

Monsieur le Maire donne lecture du courriel envoyé par l'école privée de Lantriac, courriel par lequel l'école sollicite une participation financière de la commune pour l'année scolaire 2021-2022. Pour cette année scolaire 2021-2022, trois enfants de Moudeyres étaient scolarisés dans cette école.

Considérant les subventions prévues au chapitre 65, article 6574 du budget principal 2022, Monsieur le Maire propose de verser une somme identique aux années précédentes soit 450 € par enfant scolarisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** le versement d'une subvention d'un montant de 450 € par enfant soit 1 350 € au total à l'école privée de Lantriac ;
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente décision.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-214301442-20221017-2022_031-DE
Reçu le 19/10/2022
Publié le 19/10/2022

Le Maire,
Laurent GENTES

